

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

D.CN.2023-76

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 69

Délibération réceptionnée en Préfecture le **31 MARS 2023**

Délibération publiée le 3 avril 2023

Le vingt sept mars deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt mars deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

PRÉSENTS :

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, AVET LE VEUF Elodie, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CECCHINEL Lola, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GÉRY Fabien, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, JULIEN Charlotte, KRIVOBOK Nicolas, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAGE Sophie, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PESSEY Tony, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SAUTY Yannis, SEGAUD-LABIDI Nora, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

ONT DONNÉ PROCURATION :

BANGUÉ Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), BOUVERAT Evelyne (pouvoir à COHEN Guillaume), DIJEAU Isabelle (pouvoir à LAYDEVANT Christiane), DULELLARI Ornela (pouvoir à MERMILLOD Stéphanie), PEUGNIEZ Eric (pouvoir à DEGENNE Jean-François).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PESSEY Tony

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de consolider l'organisation des services de la collectivité, il convient de mettre en adéquation le tableau des effectifs avec les besoins des services, de prendre en compte les missions nouvelles, de faire les adaptations nécessaires suite aux recrutements ou aux changements de situations administratives.

I – Emplois permanents :

Il est donc proposé de modifier le tableau des emplois permanents de la façon suivante à compter du 1^{er} avril 2023 :

Évolution de postes (suppressions /créations) :

Direction / service	Anciens cadres d'emplois	Cat	Nouveaux cadres d'emplois	Cat	Nouvel Emploi	Temps de travail	Numéro de poste de travail
Direction des Musées d'Annecy	Adjt ter patrimoine	C	Rédacteur	B	* Assistant(e) administratif(ve) réservation -> Régisseur comptable titulaire	TC	PT-01583
Jeunesse et animation socioculturelle	Assistant Sociaux Educatif	A	Rédacteur	B	* Responsable de secteur accompagnement et remobilisation des jeunes -> Chargé(e) des événements des jeunes	TC	PT-03230
Service relais	Rédacteur	B	Adjt Administratif	C	Poste surnombre	TC	PT-01367
Crèche Barral - Mômes et merveilles	Adjt Technique	C	Aux puer	B	Suite recrutement - * Auxiliaire de puériculture	TC	PT-02317
Crèche multi-accueil les Prinoussets	Agent social	C	Aux puer	B	Suite recrutement - * Auxiliaire de puériculture	TC	PT-02269
Crèche multi-accueil Calimuse	EJE	A	ATSEM	C	Suite recrutement - * Educateur(trice) de jeunes enfants	TC	PT-02336
Equipe base nautique-plages-tennis-skate	Adjt Technique	C	Agent Maîtrise	C	Suite recrutement - Chef d'équipe	TC	PT-01113
Achat et moyens transversaux	Adjt Technique	C	Adjt Administratif	C	Suite recrutement - * Agent d'impression et de reprographie	TC	PT-01518
Travaux et entretien espaces verts	Adjt Technique	C	Agent Maîtrise	C	Suite recrutement - Chauffeur(euse) conducteur(trice) d'engins	TC	PT-00387
Equipe Seynod - Cran Gevrier	Agent Maîtrise	C	Adjt Technique	C	Suite recrutement - Jardinier(ière) chef(fe) d'équipe adjoint(e)	TC	PT-00465
Service Etudes	Ingénieur	A	Attaché	A	Suite recrutement - * Chef(fe) de projet informatique	TC	PT-01419

Direction / service	Anciens cadres d'emplois	Cat	Nouveaux cadres d'emplois	Cat	Nouvel Emploi	Temps de travail	Numéro de poste de travail
Sécurité parkings	Adjt Technique	C	Adjt Administratif	C	Suite recrutement - * Opérateur(trice) PC parkings	TC	PT-00924
Sécurité parkings	Adjt Technique	C	Adjt Administratif	C	Suite recrutement - * Opérateur(trice) PC parkings	TC	PT-00923
Relation usagers au service temps de l'enfant	Rédacteur	B	Technicien	B	Suite recrutement - * Responsable du pôle relations usagers	TC	PT-02451
Service Ressources matérielles et techniques	Attaché	A	Ingénieur	A	Suite recrutement - * Chef(fe) de service ressources matérielles et techniques	TC	PT-02456
Service Stratégie éducative	Rédacteur	B	Animateur	B	Suite recrutement - * Chargé(e) du suivi social et de la santé des élèves	TC	PT-02473

En cas de recherche infructueuse d'un candidat statutaire et pour les besoins de continuité du service, ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public dans les conditions de l'article L. 332.14 du Code général de la fonction publique, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Dans ce cas, l'agent contractuel devra justifier d'une formation correspondant au métier attendu ou d'une expérience professionnelle confirmée. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois de recrutement.

II – Emplois non permanents – Contrat de projet :

En application de l'article L 332-24 du Code général de la fonction publique, il est proposé la reconduction d'emplois non permanents sous la forme de contrat de projet, pour une durée déterminée.

Département Direction service	Cadre d'emplois	Cat	Temps de travail	Emplois	Observation - Missions
Turbine sciences	2 Animateurs	B	TC	Médiateur(trice)s numériques	Renouvellement contrat de projet pour 2 ans – Accueillir les usagers et organiser l'espace d'accueil, apporter une assistance technique aux usagers dans leurs démarches en ligne et usages numériques quotidiens et accompagner l'autonomie numérique ; sensibiliser les usagers aux enjeux du numérique ; concevoir, animer et évaluer des ateliers numériques et actions de médiation, utiliser, adapter et diffuser les ressources numériques en adéquation avec les demandes des publics
Santé coordination	Conseiller soc-ed	A	TNC 17.5/35	Coordinateur(trice) du conseil local de santé mentale	Renouvellement contrat de projet pour 6 mois – Favoriser la mise en réseau de tous les acteurs dans le domaine de la Santé mentale, poursuivre l'implantation de la plateforme permettant l'accès aux services de 1ères nécessités grâce au logiciel SOLIGUIDE, sécuriser le travail et le rendre efficient.

Par conséquent,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L. 313-1 ;

Compte tenu de l'organigramme et des besoins du service,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les modifications et les créations apporter au tableau des effectifs sur les emplois permanents et non permanents telles que présentées ci-dessus ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures administratives correspondantes.

Les dépenses seront imputées sur le chapitre 012 de l'exercice en cours et suivants.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le Secrétaire de séance

PESSEY Tony

Signé électroniquement par :

Tony PESSEY

Date : 31/03/2023

Qualité : Conseiller municipal



Pour extrait conforme

Par délégation du Maire

Signé électroniquement par :

Christelle BRANDO

Date : 31/03/2023

Qualité : Cheffe de service



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.